



Communiqué de presse

Mardi 2 avril 2019

La Ville de Paris et le secrétariat général de la Garde nationale ont signé une convention de soutien à la politique de réserve militaire

La Ville de Paris et le Secrétariat Général de la Garde nationale (SGGN) ont signé conjointement une convention de soutien à la politique de réserve militaire, le mardi 2 avril 2019, à 12h00, dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Par cette convention, la Ville de Paris reconnaît ainsi la contribution à la sécurité de la nation de ses agents « deux fois citoyens », qui ont choisi de s'engager pleinement dans leur emploi au sein de la ville comme dans la réserve. Convaincue de toute la valeur qu'apportent les réservistes au sein de ses équipes, la Ville de Paris souhaite encourager cet engagement parmi ses personnels et ainsi créer un climat de confiance mutuel. Mairaine du Porte-avions Charles De Gaulle depuis 2001, la Ville de Paris a mis en place de nombreux dispositifs pédagogiques et citoyens à destination des parisiennes et des parisiens pour découvrir le monde de la Défense et développer le lien Armées-Nation.

Avec cette convention, la Ville de Paris franchit donc une nouvelle étape en facilitant par des dispositions spécifiques l'exercice de cet engagement militaire et citoyen pour ses agents.

Concrètement, les fonctionnaires de la Ville de Paris peuvent exercer leurs activités de réserviste de la Garde nationale jusqu'à 30 jours par an. La Ville de Paris s'engage en outre à réduire les préavis s'appliquant aux agents souhaitant effectuer des

missions et à mettre en place une clause de réactivité pour réduire davantage le préavis en cas d'urgence.

Le Secrétariat Général de la Garde nationale s'appuie ainsi sur cette convention pour accompagner et simplifier le rôle de l'agent de la Ville de Paris réserviste en lui permettant d'exercer son engagement citoyen en dehors de ses congés annuels, et en lui donnant davantage de reconnaissance au sein de sa collectivité. La qualité de « partenaire de la défense » sera attribuée à la Ville de Paris.

La Garde nationale

Créée en 2016 en réponse aux attentats, la Garde nationale rassemble 76 000 réservistes opérationnels des forces armées et de la police nationale. Près de 7 000 femmes et hommes sont engagés au quotidien sur le territoire national. Chaque jour, ils participent activement à la sécurité et à la défense des français.

La Garde nationale répond à trois objectifs :

- Créer une dynamique qui dépasse les réserves de chaque composante ;
- Répondre à la soif d'engagement notamment de la jeunesse ;
- Valoriser cet engagement en favorisant la cohésion nationale et le développement de l'esprit de résilience.

Bureau communication du SGGN



- Lieutenant-colonel Pierre-Norbert ANSSEAU
pierre-norbert.ansseau@intradef.gouv.fr - +33 (0)1 76 64 88 61

Lieutenant-colonel (RC-G) Marc MARCEAU
marc.marceau@sirsasana.eu - +33 (0)6 48 25 00 02

Contact presse de la Ville de Paris



Franck Chaumont
Franck.chaumont@paris.fr – 01 42 76 49 61